



Par rapport aux suggestions du traiteur, M.Troger redemande à l'assemblée si cette dernière souhaite vraiment proposer une paëlla sans fruits de mer aux administrés.

M<sup>me</sup> Jolivet suggère de mettre un questionnaire dans l'invitation mais La Présidente estime que ce n'est pas la solution car elle craint que ceci freine les gens. Elle recommande de gérer les particularités alimentaires (allergie, végétarisme, ...) au cas par cas le jour-même. Il est ainsi décidé que le traiteur prépare une paëlla avec fruits de mer et viande et de prévoir une quinzaine de part sans fruits de mer.

Remarque : il faut prévoir une protection pour le sol de la salle polyvalente pour éponger le gras avec du polyane ou des cartons afin d'éviter les éclaboussures sous le trépied. M.Troger fait le point avec le fournisseur.

Entrée/ Apéritif : proposition d'assiettes de tapas (chips, sardines, olives, anchois). M.Troger attend une offre d'une épicerie fine de Mulhouse (ULTRAMARINOS).

Fromage : difficulté à trouver du fromage espagnol en Haute-Savoie. Finalement, une assiette de trois fromages (un proposé par la fromagerie de Viuz-en-Sallaz et deux de l'épicerie fine de Mulhouse) sera servie avec de la gelée de coing (J.Jolivet). M<sup>me</sup> Sirot remarque que les quantités énoncées par M.Troger sont trop importantes et qu'il faut les réduire de moitié.

Dessert : M.Troger a trouvé un gâteau original, le San Marco, recette originale qui sera « revisitée » par le Cœur Gourmand des Alpes. M.Troger a demandé des portions plus grosses que les années précédentes, la part sera à 4.50€. Du Turrón, le nougat traditionnel espagnol sera aussi offert aux convives (emballage individuel).

Boissons : Sangria (Lolea) en apéritif et vins espagnols en cours de commande chez Le Marchand de vins à Fillinges pour le plat et le dessert. Eau en pichet. Eau gazeuse chez Promocash.

Décoration : nappes rouges et chemins de table jaunes. Serviettes pliées et préparées dans un support avec figurines espagnoles.

Salle : kit de décoration commandée chez un nouveau fournisseur qui travaille avec les administrations.

Tenue des membres : prévoir des vêtements aux couleurs espagnoles (noir, rouge, jaune) avec un chapeau pour les hommes.

Les membres félicitent M.Troger pour toutes les démarches.

Mise en place :

le samedi 16 mars à 9h (Messieurs Troger, Busato, Roy, Potard, Charretour et Mesdames Jolivet-Bâlon, Revertegat, Savoini, Moran, Bimbert et Ancrenaz.

Dimanche : présence de tous les membres. Messieurs Charretour, Potard et Busato se proposent au bar et il faudra minimum huit personnes pour le service.

M<sup>me</sup> La Présidente informe de la présence des conseillers municipaux.

Divers:

- Prévoir des rince-doigts pour les fruits de mer.
- Commander du pain à la boulangerie de Marcellaz.
- Essayer d'espacer un maximum les tables pour faciliter le service et le passage des invités.
- Plateaux de fromages avec gelée, disposés sur les tables (assiettes propres).
- Dessert servi sur assiette
- Vérifier papier toilettes, essuie-main et savon.
- M.Troger et M<sup>me</sup> Bimbert se rencontreront pour réaliser le menu qui sera sur les tables (format A5 sur fond blanc)
- Tombola gratuite : deux compositions florales d'une valeur de 100€ au total seront offertes. M<sup>me</sup> Moran se renseigne.

Animation :

Le devis du groupe Chris Music est signé pour un montant total de 480,00 euros.

RDV Danse ne propose pas de danses espagnoles.

M<sup>me</sup> Sirot a donc contacté l'association de Flamenco La Llamada. Ce groupe présente un spectacle de danses traditionnelles espagnoles tout au long du repas et initie au Flamenco selon la demande. Le montant du devis s'élève à 600,00€.

M<sup>me</sup> La Présidente questionne les membres sur la faisabilité de l'idée : le groupe de musique plus le groupe d'animation. Les membres valident l'idée des deux intervenants pour l'animation du repas. M<sup>me</sup> Sirot se renseigne sur les besoins matériels de l'association.

Invitations : même principe que les années précédentes (coupon-réponse) mais réaliser une invitation plus gaie. Elles seront envoyées avant le 16 février avec une réponse à rendre avant le 1<sup>er</sup> mars car le traiteur a besoin du nombre de repas pour le 5 mars.

En l'absence de M<sup>me</sup> La Présidente au repas, la vice-présidente et la première adjointe prépareront un discours de bienvenue.

#### 4/ Appartement aux Prés de la Barque : rénovation et entretien du T3/ D37

M<sup>me</sup> La Présidente fait état d'un problème d'humidité dans un appartement du C.C.A.S aux Prés de la Barque. L'isolation s'est écrasée entre le mur et le placoplâtre, l'humidité s'est infiltrée dans la salle de bains et s'est répandue dans les autres pièces. Ce problème persiste depuis plusieurs années même si des professionnels sont intervenus. La garantie décennale est passée. Le devis de l'entreprise GALVAO RENO s'élève à 18 012,67€. Le couple doit être relogé durant les travaux. M<sup>me</sup> La Présidente indique à l'assemblée que la famille sera installée dans l'appartement d'urgence. Cependant, des travaux sont également prévus dans ce logement. Des membres proposent leur aide pour les déménager. L'assemblée valide le devis expliqué par M<sup>me</sup> la Présidente.

*Observation : Lors de l'approbation du procès-verbal, au commencement de la séance du 4 mars 2024, Madame Moran a contesté la phrase : « des membres proposent leur aide pour les déménager ». Elle souligne que c'est Madame La Présidente qui a demandé aux membres si ces derniers pouvaient aider le couple et que ce ne sont pas les membres qui ont fait cette proposition. Elle souhaite que la phrase soit rectifiée.*

#### 5/ Préparation du budget 2024

M<sup>me</sup> La Présidente explique que les résultats du budget en investissement et en fonctionnement sont corrects et stables malgré un léger écart par rapport à l'année précédente. M<sup>me</sup> La Présidente propose l'orientation budgétaire pour 2024. En section investissement, compte 21321 « bâtiment », il est décidé de diminuer le budget de 5 000,00€ et de basculer cette somme sur le compte 21848 « mobiliers » pour l'achat du mobilier de l'appartement d'urgence (cuisine et salle de bains). Pour la section fonctionnement, les membres ne souhaitent pas augmenter le budget « fêtes et cérémonies », (compte 6232), ni celui des subventions aux associations (compte 65748) pour 2024 malgré un dépassement en 2023 sur le compte des associations. Le compte « alimentation » (60623) qui avait été prévu en 2023 est annulé car il n'y a pas eu de portage de repas. Le compte « divers » pour la semaine bleue est conservé ainsi que celui « versement à des organismes de formation ». Le budget sera voté avant le 15 du mois d'avril.

#### 6/ Précarité alimentaire : réunion du 15 février 2024

M<sup>me</sup> REVERTEGAT assistera à la réunion « manger mieux et local » qui se déroulera à Bonneville. Elle suppose qu'un plan d'actions devrait ressortir de ces échanges car il y aura des décideurs, des élus.

### Questions diverses

Logement vacant, PLS ADIL 74 :

M<sup>me</sup> Bimbert a participé à une réunion à propos d'une nouvelle campagne du service public. Elle explique que l'Etat a confié à l'ADIL 74, (association d'intérêt général sur les questions liées aux logements) une mission de recensement des logements privés vacants sur l'ensemble du département. En effet, la Haute-Savoie manque de logements et certains propriétaires ne souhaitent pas louer leurs biens pour diverses raisons (rénovation trop onéreuse, mauvaises expériences avec des locataires, nouvelles normes énergétiques...). L'ADIL 74 a pour but d'informer sur l'ensemble des dispositifs disponibles - aides financières pour les travaux, subventions, gestion sécurisée du logement, conseils- et de sensibiliser les propriétaires à (re) louer leur logement vacant. Cette campagne d'information de location solidaire de l'ADIL 74 sera diffusée aux habitants.

Levée de séance à 22h10

La secrétaire,

Virginie SIROT



La Présidente,

Aline WATT-CHEVALLIER



